

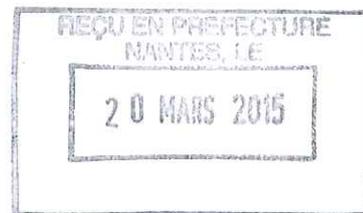
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du mardi 3 mars 2015**  
**à 9H30 à La Roche Bernard**

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 3 mars 2015 à 9H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUÉRIN.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan



**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.



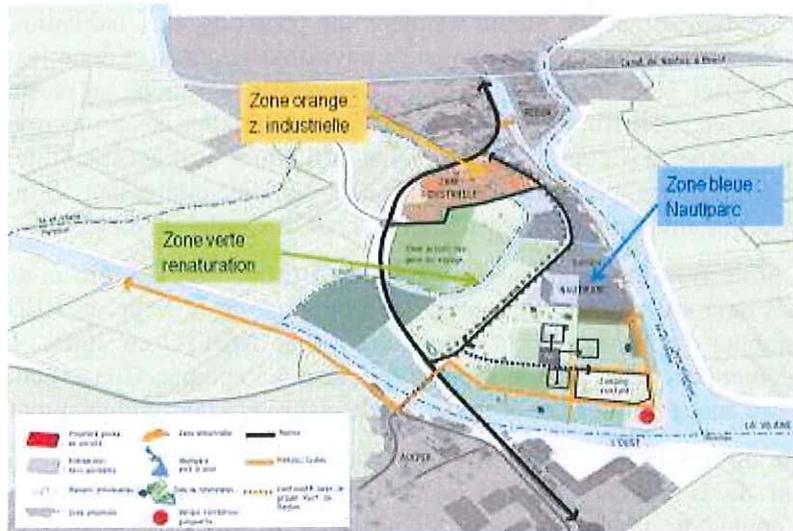
## CONSEIL D'ADMINISTRATION du mardi 3 mars 2015 à 9 H 30 à La Roche Bernard

### 9 HYDRAULIQUE : Etudes sur le secteur de REDON

Redon constitue un des enjeux majeurs du bassin autant pour ses enjeux voiries que pour ses enjeux bâtis. Le bilan communal des crues de l'hiver 2013/2014 réalisé par l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV) en partenariat avec les Préfectures d'Ille et Vilaine, de Loire-Atlantique et du Morbihan et présenté dans la note annexe le démontre à nouveau.

Ainsi, plusieurs actions sont envisagées par différents acteurs sur le secteur de REDON :

- *Action 1 : La requalification de la zone portuaire de REDON (étude réalisée en 2013/2014 sous maîtrise d'ouvrage de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine)*



Le projet de requalification du secteur portuaire de REDON, incluant la délocalisation d'entreprises dans un secteur très inondable, a été considéré comme un projet phare par la Commission Mixte Inondation, lors de la labellisation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) en 2012. Son étude est aujourd'hui terminée, la phase opérationnelle peut commencer. Estimé à 3.9 M€ TTC (dont 3.6 M€ TTC pour le rachat, les indemnités et la déconstruction des bâtiments et 0.3 M€ TTC pour la restauration du milieu naturel et son entretien), ce projet qui permet de reconquérir une zone d'expansion des crues, présente une « analyse coût-bénéfice » positive ainsi qu'une grande plus-value environnementale et paysagère.

Suite à la rencontre du 21 janvier 2015 entre les quatre financeurs de l'étude pour la reconquête de la zone portuaire de REDON (Communauté de Communes du Pays de REDON CCPR, Ville de REDON, l'Institution d'Aménagement de la Vilaine et services de l'Etat), il a été convenu que la Ville de REDON et la CCPR se rencontrent rapidement pour définir leurs positions sur cette action, ainsi que sur les deux suivantes (cf. ci-dessous actions 2 et 3). Au préalable la CCPR a organisé une réunion le 26 février, avec l'Institution d'Aménagement de la Vilaine et la Ville de REDON, pour étudier en détail le contenu technique et les postes de financement de ce projet.

- *Action 2 : La protection des secteurs du Châtelet, du Quai Duguay Trouin et du Quai Jean Bart*



Concernant le secteur du Châtelet (à gauche sur la carte ci-dessus), le principe serait de réaliser une protection de type digue de faible ampleur au plus près des habitations, permettant de minimiser les contraintes techniques, les impacts environnementaux et donc les coûts. Une visite de terrain a été réalisée par l'Institution d'Aménagement de la Vilaine en présence de la ville de REDON le 30 Janvier 2015 afin de définir la pertinence d'étudier ces protections. Il apparaît que ce système, sous réserve des contraintes foncières, juridiques et d'acceptabilité sociale, pourrait, dans une première approche, présenter un rapport coût-bénéfice intéressant. Son étude incluant un volet « social et communication » représenterait un coût de l'ordre de 85 k€TTC.

Concernant la protection du Quai Duguay Trouin (à droite sur la carte ci-dessus), une étude d'endiguement a déjà été réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de REDON en 2003. Le montant prévisionnel des travaux avait été estimé à 0.85 M€TTC en 2003. Du fait des fortes contraintes réglementaires, le projet n'a pas été réalisé à l'époque. Concernant la protection du Quai Jean Bart (au centre sur la carte ci-dessus), elle reste à étudier (endiguement, .... ?).

Suite à la visite de terrain, la Ville a émis la possibilité d'émettre une demande à l'Institution d'Aménagement de la Vilaine, du fait de sa compétence technique, pour porter la maîtrise d'ouvrage des études de protection contre les inondations des zones urbanisées de REDON. La définition exacte de ces études, de leurs montants et de leurs maîtrises d'ouvrage doivent encore faire l'objet d'une discussion entre l'Institution d'Aménagement de la Vilaine et la Ville de REDON.

- *Action 3 : La mise hors d'eau des voiries départementales RD764 (ST PERREUX-REDON) ou RD 775B/ RD 775 (RIEUX-REDON)*

Les montées et descentes successives des eaux durant l'hiver 2013/2014 sur le secteur de REDON ont engendré des difficultés de circulation. A certains moments, il n'était plus possible de franchir l'Oust de REDON à MALESTROIT. Ceci a engendré l'annulation de certains transports scolaires et la nécessité d'emprunter une déviation de 40 à 50 km.

Les automobilistes ont exprimé leur mécontentement sur l'information fournie par les gestionnaires. Un travail collaboratif entre les Départements d'ILLE ET VILAINE, de LOIRE-ATLANTIQUE et du MORBIHAN est en cours pour améliorer l'information aux usagers en période de crues sur le secteur de REDON.

Une forte demande est également apparue pour le rehaussement de la voirie départementale RD764 (ST PERREUX-REDON) et/ou RD775B/RD775 (RIEUX-REDON). Les Conseils Généraux du MORBIHAN et de l'ILLE ET VILAINE, suite à un récent accord, ont engagé une réflexion pour le rehaussement de la RD764.

Aujourd'hui, l'avenant au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) 2012-2018 offre l'opportunité d'inscrire, et donc d'obtenir des subventions :

- L'action 1 : les travaux de reconquête de la zone d'expansion des crues de la zone portuaire de Redon. Le financement possible de l'Etat varie de 20 à 60% selon les postes (rachat de terrain, restauration des champs d'inondations, ...). Des financements de l'Agence de l'Eau pourront également être recherchés sur la partie restauration du milieu naturel,
- L'action 2 : les études pour la recherche de solutions de protection des secteurs urbanisés de REDON. Le financement de l'Etat serait de 50% pour ces études.

Les travaux de rehaussement des voiries (action 3) ne seront pas financés au titre du PAPI.

L'avenant au dossier PAPI 2012-2018, piloté par l'Institution d'Aménagement de la Vilaine, doit être déposé pour instruction des services de l'Etat début Mai 2015 ; l'objectif étant de le présenter à l'avis de la Commission Inondations du Comité de bassin d'octobre 2015. Il est donc urgent de délibérer et de définir une maîtrise d'ouvrage, un planning et un plan de financement pour ces actions 1 et 2 ; le cas échéant elles ne pourront pas être inscrites à l'avenant prochain et le prochain PAPI ne sera élaboré qu'en 2018.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- **souhaite qu'une action de requalification soit mise en œuvre suite à l'étude réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de l'Institution**
- **propose de cofinancer la partie concernant la renaturation des milieux**
- **approuve la mise à l'étude sous maîtrise d'ouvrage de l'Institution des projets de protection urbaine en particulier dans le secteur des Châtelets, la clé de financement des acteurs locaux restant à préciser**
- **précise que les services de l'Institution apporteront leur ingénierie technique**

**Pour Extrait Conforme  
LE PRESIDENT**

**Jean François GUERIN**



